

**DÉCLARATION POUR ACCORD
RÈGLES GÉNÉRALES SÉCURITÉ SANTÉ ET ENVIRONNEMENT POUR
TRAVAILLER AVEC DES TIERS**

Le présent formulaire s'adresse aux entreprises extérieures (ci-après nommées les **CONTRACTANTS**) qui réalisent des travaux à la demande d'Air Liquide Benelux Industries sur des sites ou installations de cette dernière.

1. IDENTIFICATION DU CONTRACTANTS

Nom de l'entreprise		Directeur de l'entreprise : Nom:	
Adresse : Rue et n°		e-mail:	
Code postal & ville		Tél.:	
Pays		Responsable de la sécurité : Nom	
Nombre d'employés		e-mail	
Code Nace		Tél.	
N° de TVA		Administrateur d'entreprise externe pour E-Safety : Nom:	
Assurance accidents du travail ^[#]		e-mail:	
		Tél.:	

[#]: uniquement pour les entreprises belges

2. CERTIFICATS

Le **CONTRACTANT** dispose des certificats suivants :

Certificat	Date de validité	Certificat	Date de validité
VCA (Belgique - Pays-Bas) <input type="checkbox"/>		ISO 9001 <input type="checkbox"/>	
MASE (France) <input type="checkbox"/>		ISO 14001 <input type="checkbox"/>	
SCC (Allemagne, Autriche et Suisse) <input type="checkbox"/>		OHSAS – ISO 18001 <input type="checkbox"/>	
Autre : <input type="checkbox"/>		Autre : <input type="checkbox"/>	

copie du certificat à jour à joindre

**DÉCLARATION POUR ACCORD
RÈGLES GÉNÉRALES SÉCURITÉ SANTÉ ET ENVIRONNEMENT POUR
TRAVAILLER AVEC DES TIERS****3. STATISTIQUES D'ACCIDENTS**

Statistiques d'accidents pour les 3 dernières années			
Taux de fréquence :	20..		
	20..		
	20..		
Degré de gravité :	20..		
	20..		
	20..		
Nombre d'accidents du travail avec incapacité permanente	20..		
	20..		
	20..		
Le SOUS-TRAITANT dispose d'une politique pour un travail aménagé en cas d'accident du travail	OUI	<input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

4. TRAVAIL AVEC LES CONTRACTANTS

Le CONTRACTANT confie une partie de la mission à un entrepreneur en sous-traitance ^[#]		OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Nom de l'entrepreneur en sous-traitance		Description des travaux externalisés			
1)					
2)					
3)					
4)					
5)					

[#] Il incombe au **CONTRACTANT** de veiller à ce que les « conditions générales de sécurité et environnementales pour les travaux pour des tiers » d'ALBI (ST-SHE-045) soient transmises aux entrepreneurs éventuels en sous-traitance, et à ce que la « déclaration pour accord » soit remise dans les délais au service SHE-IDPB-SIPP d'ALBI.

Il est interdit aux entreprises en sous-traitance d'externaliser davantage les travaux, sauf accord explicite préalable de la direction d'ALBI après avis du service SHE-IDPB-SIPP d'ALBI.

**DÉCLARATION POUR ACCORD
RÈGLES GÉNÉRALES SÉCURITÉ SANTÉ ET ENVIRONNEMENT POUR
TRAVAILLER AVEC DES TIERS****5. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DU CONTRACTANT**

Le soussigné, en qualité de responsable de l'entreprise :

- ❖ déclare avoir lu et compris les « conditions générales de sécurité et environnementales » telles que décrites dans le document ST-SHE-045 et déclare approuver par les présentes ces consignes
- ❖ s'engage par les présentes à communiquer ces consignes à son personnel et au personnel des entreprises éventuelles en sous-traitance, et s'engage à vérifier qu'elles soient respectées

Nom & Prénom			
Signature			
Date			

Document à transmettre au responsable SHE local du site concerné et sera soumis à IDPB-SIPP accompagné de:

- ❖ plan de sécurité et santé du **CONTRACTANT**, y compris les analyses de risques (générales et spécifiques pour les travaux à réaliser)
- ❖ structure organisationnelle du Service de sécurité / IDPB (pour la Belgique)
- ❖ (niveau de) formation du responsable du Service de sécurité / IDPB (pour la Belgique)
- ❖ coordonnées et (niveau de) formation de la personne à contacter directement dans le Service de sécurité / IDPB (pour la Belgique)
- ❖ copie de l'« engagement de la direction »/ de la « déclaration de principe »
- ❖ certificats de sécurité, de qualité et certificats environnementaux (VCA, ISO, OHSAS, ...)

Ce document fait partie intégrante de la commande/du contrat.

*Ce document et les informations complémentaires demandées doivent être transmis **au plus tard 2 semaines** avant le début des travaux (ou, en cas de réajustement périodique pour des **CONTRACTANTS** fixes sous contrat, **au plus tard 2 semaines à compter de la demande de réajustement**) au représentant du **Donneur d'ordre ALBI**. Un retard de transmission, une transmission incomplète ou l'absence de transmission du présent document et/ou des informations complémentaires demandées peut être considéré par le **Donneur d'ordre ALBI** comme une condition nécessaire et suffisante pour résilier le contrat.*

**DÉCLARATION POUR ACCORD
RÈGLES GÉNÉRALES SÉCURITÉ SANTÉ ET ENVIRONNEMENT POUR
TRAVAILLER AVEC DES TIERS****6. ENREGISTREMENT PAR ALBI**

(réservé à l'organisation ALBI)

Avis SHE-IDPB-SIPP			
Nom & Prénom		Avis : Positif	<input type="checkbox"/>
Fonction		Négatif	<input type="checkbox"/>
Commentaires			
Date			
Décision de la direction d'ALBI (en cas d'avis négatif)			
Nom & Prénom		La commande est autorisée	<input type="checkbox"/>
Fonction		refusée	<input type="checkbox"/>
Motivation			
Signature		Date	